

DEC201882INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Laurent Orgéas en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190498INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Laurent Orgéas, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent Orgéas, directeur de recherche 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet de suivre les activités de recherche en matériaux des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent Orgéas demeure affecté au laboratoire Sols, Solides, Structures-Risques (3SR) – UMR5521 - à Grenoble.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl